Image not found or type unknown

Peut on revendre un produit en changeant la marque ?

Par **malyon**, le **26/03/2009** à **03:33**

Bonjour,

Ma question est simple: Peut ton revendre un produit sous une autre marque (en changeant l'étiquette) avec l'accords du fournisseur ?

Si oui sous quelle condition ?

Ex: vente de rillette acheté au boucher, sous une autre étiquette avec une "nouvelle" marque avec l'accords du boucher.

Le produit est exactement le meme, sauf la "marque" change. (comme le fait la grande distribution avec ces marques reperes)

Merci d'avances pour vos reponses.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés